



Nos conseils pour voyager l'esprit tranquille

AVANT DE PARTIR

● INFORMEZ-VOUS



douane.gouv.fr



[@douane_france](https://twitter.com/douane_france)



Douane Française
iOS/Android Web App
douanefrance.mobi

ou



INFOS DOUANE SERVICE

0811 20 44 44

Service 0,06 €/mn + prix appel

ids@douane.finances.gouv.fr



DEMANDEZ UNE CARTE DE LIBRE CIRCULATION*,
PASSEPORT DE VOS OBJETS PERSONNELS

Ordinateur
Tablette
Appareil photo
Caméscope
Bijoux
etc.



Dans le cadre des mesures visant à renforcer la sécurité de l'Union européenne et de ses citoyens, les Français et les ressortissants de l'Union, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, **en provenance ou à destination d'un pays extra-Schengen**, sont soumis, comme ceux des autres pays, à des **contrôles renforcés, à l'entrée et à la sortie de France.**

* établie gratuitement par le bureau de douane le plus proche de chez vous

* sur présentation des objets et des justificatifs (factures, certificats de garantie, ...)

PASSER LA DOUANE EN TOUTE SÉRÉNITÉ



● SI VOUS VOYAGEZ AVEC 10 000 € OU +

Déclarez à la douane
les sommes, titres ou valeurs
égaux ou supérieurs à

10 000 €



● LES MARCHANDISES **INTERDITES**



Drogues



Contrefaçons



Espèces sauvages (animales ou végétales) menacées d'extinction



COMMENT RECONNAÎTRE UNE CONTREFAÇON ?

1. Privilégier les lieux de vente officiels
2. Être attentif à la qualité d'ensemble du produit
3. Se méfier des prix bas
4. Examiner l'étiquette et l'apposition des logos
5. Vérifier la qualité de l'emballage

● LES MARCHANDISES SOUMISES À **RESTRICTION***



Médicaments



Denrées alimentaires
(poisson, lait, ...)



Animal de
compagnie



Armes



Oeuvres d'art

* Renseignez-vous auprès de la douane.

À VOTRE RETOUR



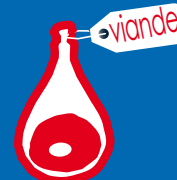
DÉCLAREZ À LA DOUANE LES MARCHANDISES ACHETÉES À L'ÉTRANGER



LES MARCHANDISES **INTERDITES**



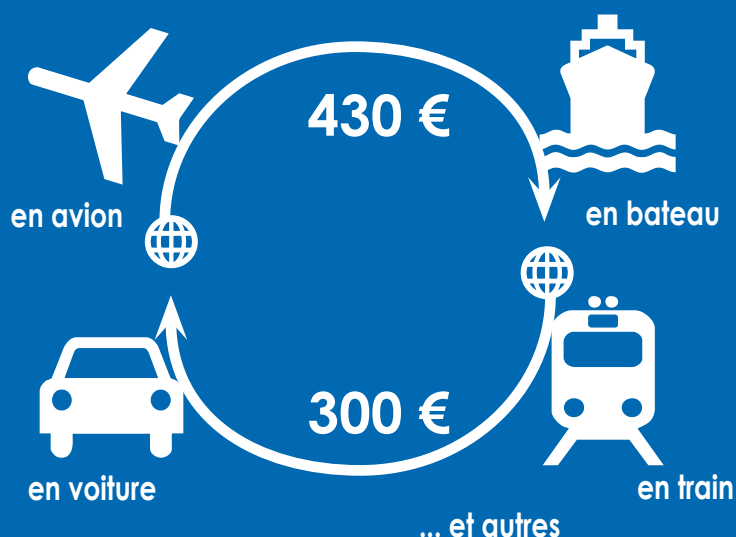
et



RESPECTEZ LES FRANCHISES

● Retour d'un pays non membre de l'UE*

● FRANCHISES EN VALEUR



150 €

Enfants (- de 15 ans)

tous moyens de transport

● FRANCHISES EN QUANTITÉS



Cigarettes ► 200
ou
Cigarillos ► 100
ou
Cigares ► 50
ou
Tabac à fumer ► 250 g



Alcools
ou - 1 l si + 22°
ou - 2 l si - 22°
et Vin ► 4 l
et Bière ► 16 l

* Les voyageurs de moins de 17 ans sont exclus de ces franchises.

● Retour d'un autre pays de l'UE



Vous avez le droit de détenir des quantités* correspondant à votre consommation personnelle, dont les niveaux indicatifs, par voyageur**, sont les suivants :



Cigarettes	▶	800	(4 cartouches)
et Cigarillos	▶	400	
et Cigares	▶	200	
et Tabac à fumer	▶	1 kg	



Alcools et spiritueux (whisky, gin, vodka, etc.)	▶	10 l	
et Produit intermédiaires (vermouth, porto, madère, etc.)	▶	20 l	
et Vin	▶	90 l	(dont 60 l maxi de vin mousseux)
et Bière	▶	110 l	

* transportées par vous-même.

** les voyageurs de moins de 18 ans sont exclus de ces franchises.